



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

TIPP

Question écrite n° 43670

Texte de la question

M. Gratién Ferrari attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la difficulté des exploitants de stations-service en milieu rural. Ces stations font un travail essentiel en matière d'aménagement du territoire et sont pourtant menacées de disparition faute d'équilibrer leurs comptes d'exploitation. Il suggère qu'une mesure de détaxation partielle des produits pétroliers distribués dans ces stations soit mise en place.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est particulièrement sensible à l'intérêt collectif qui s'attache aux stations-service implantées en milieu rural dans la mesure où celles-ci favorisent le maintien sur place des populations et garantissent une sécurité d'approvisionnement sur l'ensemble du réseau routier français. Cependant, la solution préconisée par le parlementaire d'une détaxation partielle serait techniquement très difficile et coûteuse à mettre en œuvre, et risquerait surtout d'engendrer les détournements du trafic et des fraudes. Au demeurant, les contraintes budgétaires actuelles ne permettent pas d'envisager favorablement une détaxation de ce type, dont le coût serait inévitablement alourdi par les demandes reconventionnelles que, en équité, il faudrait satisfaire. C'est pourquoi les aides à caractère économique ou social accordées par le biais du comité professionnel de la distribution de carburant (CPDC) semblent les mieux adaptées. Indépendamment des aides à la modernisation et à la diversification, ce comité accorde des aides pour assurer le maintien d'une desserte suffisante en milieu rural. Le CPDC dispose pour cela du produit d'une taxe parafiscale sur les produits pétroliers qui a rapporté 52 millions de francs en 1995. En outre, les ressources de cet organisme seront prochainement accrues par l'affectation d'une partie de la taxe supportée par les magasins disposant d'une surface de vente de plus de 400 mètres carrés.

Données clés

Auteur : [M. Ferrari Gratién](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43670

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 octobre 1996, page 5245

Réponse publiée le : 16 décembre 1996, page 6616